



ARRETE MUNICIPAL N°2026/33

**Portant occupation temporaire du domaine public à
l'occasion de la sainte Sévère
Installation d'une baraque à churros
du vendredi 17 juillet au dimanche 19 juillet 2026**

Le Maire de Villars-Colmars,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2212-2 ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, et notamment ses articles L.2122-1 et L.2125-1 ;

Vu la demande de Mme Marie DEMETER, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 852 517 960, relative à l'installation d'une baraque à churros le long du pré des enfants du vendredi 17 juillet au dimanche 19 juillet 2026.

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser l'occupation temporaire du domaine public, le vendredi 17 juillet au dimanche 19 juillet 2026 sur le domaine public, Pré Communal (04370),

ARRETE

Article 1 : Du vendredi 17 juillet au dimanche 19 juillet 2026 Mme Marie DEMETER est autorisée à occuper temporairement le domaine public, le long du Pré Communal, pour organiser l'installation d'une baraque à churros à l'occasion de la fête patronale de la Sainte Sévère du vendredi 17 juillet au dimanche 19 juillet 2026.

Article 2 : Toutes les mesures de sécurité et signalisation nécessaires seront assurées par Mme Marie DEMETER en accord avec les services communaux.

Article 3 : Le Maire de la Commune de Villars-Colmars, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Colmars, sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours, soit gracieux auprès de l'autorité administrative signataire de celui-ci, soit d'un recours contentieux dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Marseille 22, 24 rue Breteuil à 13281 MARSEILLE Cédex 6, à compter de la date de notification du présent arrêté, dont ampliation sera adressée à M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Colmars les Alpes et à l'intéressé.

Fait à Villars-Colmars, le 17 juillet 2026

Pour Le Maire,

Le 1^{er} adjoint,

Anthony DA SILVA RAMOS

